

Syndicat Intercommunal d'Irrigation
de la Région de Forcalquier
(S.I.I.R.F)

Projet d'évacuateur de crues du barrage de la Laye (04)

Etude de compensation Zone humide



Terrain et rédaction:

Caroline Guignier - MONTECO

14/12/2022

SOMMAIRE

1	Contexte	3
2	Méthodologie	4
3	Résultats	4

1 Contexte

La réalisation du projet d'un nouvel évacuateur de crues pour le barrage de la Laye (04), portée par le Syndicat intercommunal d'irrigation de la région de Forcalquier, entraîne la destruction 1 714 m² de milieux rivulaires en bordure de la Laye.

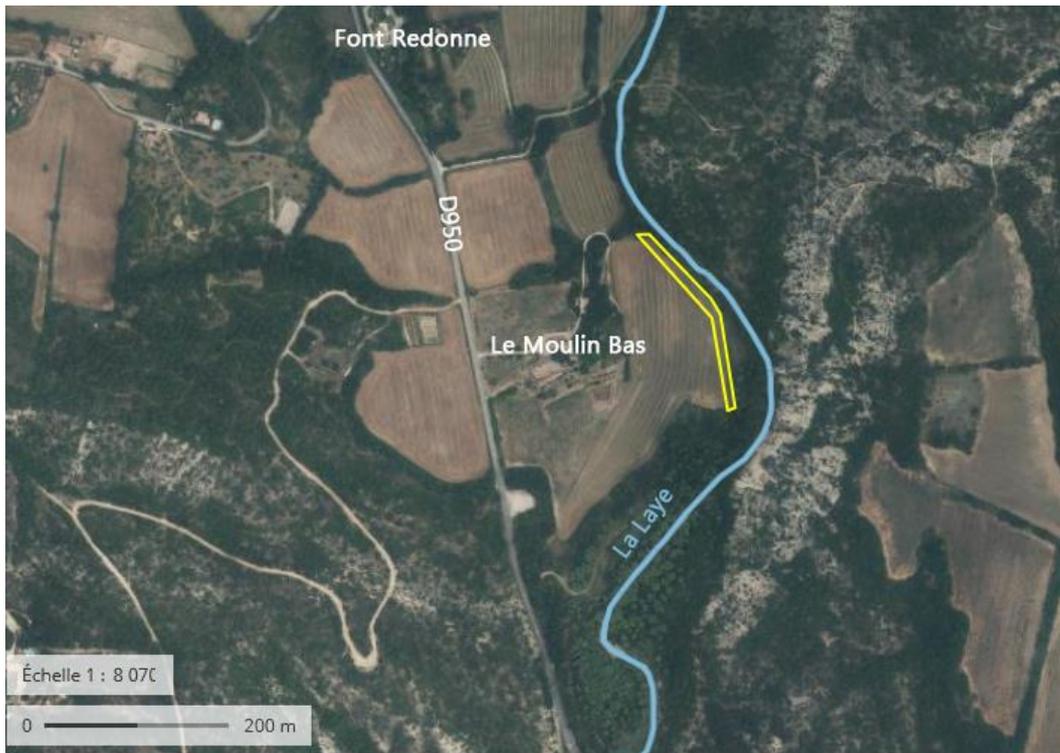
Aussi, différentes mesures environnementales sont prévues :

- évitement de 515 m² de milieux humides,
- balisage de la zone de chantier et suivi écologique de chantier,
- limitation et encadrement des interventions au niveau du cours d'eau pour la réalisation du seuil de vérification de débit,
- Restauration de surface de milieux rivulaires sur la zone projet.

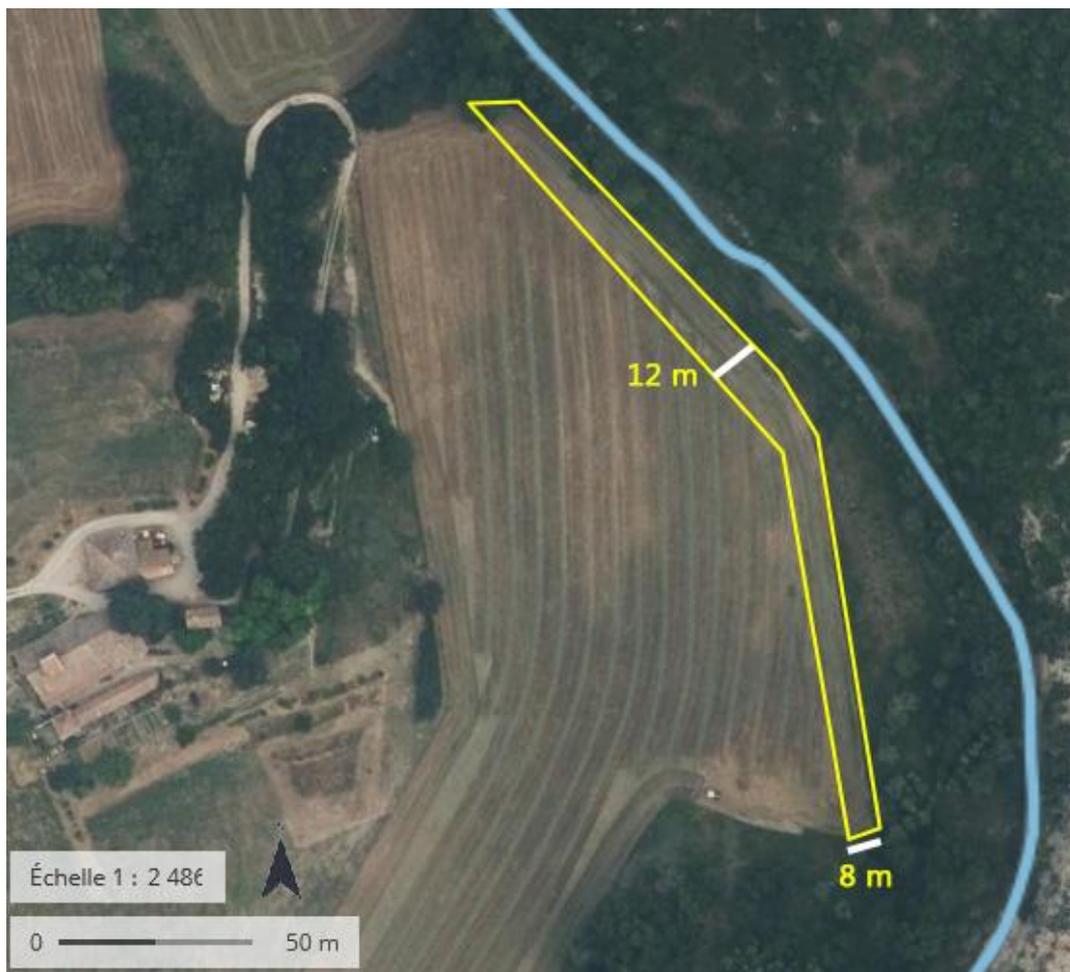
Cependant, environ 1 200 m² de milieux rivulaires (donc de zone humide) restent directement impactés par le projet.

Le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau prévoit ainsi une compensation de 200% de la surface impactée, soit **une compensation de 2400 m² de milieux rivulaires**.

Le SIIRF est donc engagé au financement de la restauration de 2400 m² de milieux rivulaire en bordure de la Laye.



Carte 2 : localisation du site retenu (en jaune)



Carte 3 : site à une échelle de 50 m



Figure 1 : parcelle retenue

Le tableau suivant présente les critères ayant orienté le choix de la parcelle et les objectifs visés dans le cadre de sa restauration.

Critères d'orientation	Objectif
Parcelle directement localisée en bordure de la Laye, rive droite, à 2,43 km du projet.	Compensation au plus près de la zone impactée, sur milieu identique.
Caractère écologique de la zone humide dégradé par la présence d'un champ labouré (le caractère humide est donné par la présence végétation caractéristique et déterminante de zones humides en amont, en aval, en marge est (ripisylve actuelle) et en partie de marge ouest.	Restauration d'habitats naturels de zone humide.
Milieux rivulaires globalement en bon état de conservation en amont et en aval de la parcelle	Amélioration et renforcement de la fonctionnalité écologique de la Laye sur 230 ml.
Maîtrise foncière du SIIRF	Garantir la pérennité de la mesure et sa mise en œuvre rapide.

Mesures proposées

1^{ère} mesure : Engagement du SIIRF concernant la maîtrise foncière sur une durée de 60 ans et pour la non modification de sa nature, à savoir un boisement rivulaire non exploité, pour le site identifié (voir carte précédente).

2^{ème} mesure : Restauration écologique du site par plantation

Réalisation de travaux de restauration avec la plantation de :

- *Salix triandra*
- *Salix alba*
- *Salix eleagnos*
- *Populus nigra*
- *Populus alba*
- *Cornus sanguinea*

Les plants sont d'origine locale et tant que possible labélisés « Végétal local ».

Densité : 0,08 arbre / m² et 0,16 buisson / m² soit 200 arbres de haute tige + 400 arbustes.

Type de plantation : plantation aléatoire à faible densité.

Estimation du cout : 200 X 4,5 € HT + 380 X 3 € HT = 2040 € HT

Protection chevreuil + tuteur + paillage : 1,50 X 580 = 870 € HT

Intervention, livraison, marquage du site, accompagnement = 1950 € HT

COUT TOTAL = 4860 € HT

Les plantations seront réalisées à l'automne 2023, entre mi-octobre et mi-novembre. L'accès au site de plantation se fera par le champ labouré. Aucun travail du sol ou débroussaillage préalable n'est nécessaire (terrain plat, labouré).

La zone de plantation sera délimité sur la parcelle avant la plantation (piquets bois).

Un fauchage manuel sera réalisé autour des arbres et arbustes les 3 premières années après la plantation, en juin.

3^{ème} mesure : Suivi écologique en fin de plantation et à N+ 5 par un écologue (coût évalué à 650 € HT).